

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Budget principal CCAS et budget annexe Résidence autonomie les Rosiers

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 février 2021.

Madame Agnès GALLARD expose :

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif consolidé 2021 (budget principal et budget annexe Les Rosiers) du CCAS, soumis à votre approbation, est le suivant :

ANNEE 2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal CCAS	213 520,00	11 115,17	224 635,17
Budget annexe Les Rosiers	1 827 050,34	408 292,56	2 235 342,90
BUDGET CONSOLIDE	2 040 570,34	419 407,73	2 459 978,07

Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 29 mars 2021
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,
Agnès GALLARD



Recensement des votes :

Budget principal CCAS : 10 pour – 0 contre – 0 abstention

Budget annexe Résidence Autonomie les Rosiers : 10 pour – 0 contre – 0 abstention

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 29 Mars 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Vingt-Neuf Mars à Dix Huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GALLARD – C.TROCHUT – M. BERGUE – A. de VERNEUIL – JR. AUFFRET – E. LEMOINE-MAULNY – A. SEGRETIN – J. GACHET – JC. GUAIS

Excusées : C. HOUSSIN-SALVETAT – M. BLOT

Pouvoir : M. BLOT a donné pouvoir à A. GALLARD